

CAP DE LISTE D APTITUDE DE B EN A DU 1 DECEMBRE 2008

Les conditions pour postuler:

3 conditions cumulatives doivent être remplies au 1^{er} janvier 2009 par les agents de catégorie B pour faire acte de candidature

- Être âgé de 40 ans,
- Justifier d'au moins 9 ans de service public,
- Justifier de 5ans de service effectif dans un corps de catégorie B des services déconcentrés du Trésor, de l'administration centrale du ministère ou de la Caisse des dépôts et consignations.

46 agents dans le département remplissent ces conditions:

9 agents seulement font acte de candidature.

Le président de la commission propose de reconduire le classement retenu l'année précédente, tout en soulignant la qualité de l'ensemble des candidatures reçues.

La représentante Sud Trésor s'étonne, que les dossiers n'aient pas la même règle de présentation, le président de la commission précise que des consignes sont rappelées en période de notation, pour que le notateur de 1^{er} degré motive son avis sur la feuille de notation et que seul l'avis formulé par le Trésorier-Payeur Général est pris en compte.

La représentante Sud Trésor demande que soit proposée au niveau local une deuxième candidature, cette demande n'a pas été retenue.

Par ailleurs Sud trésor fait remarquer l'absence dans certains dossiers des feuilles de notation des deux dernières années,(n-1 et n-2), la direction précise qu'en qualité de représentant du personnel, une habilitation EDEN peut être demandée. Il est pris note de cette proposition par la représentante de Sud pour l'année prochaine.

La proposition de classement est adoptée à l'unanimité

Parité administrative : 2 pour

Parité syndicale: Sud Trésor1 pour

FO 1 pour

**L'élue en CAPL
Sylvie Bourgade**